

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 3 avril 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, Mme Ségura

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Ségura
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Cranoly

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Monot, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, M. Monany, M. Martin S., M. Chabani, Mme Lagarde



Délibération n° 03-02 du 3 avril 2025

POLITIQUE CULTURELLE – SPECTACLE VIVANT – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT – AIDE AU PROJET – CONTRIBUTION – ADHÉSION – CONVENTIONS – AVENANT

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2019-X-38 du 3 octobre 2019 portant approbation des statuts et adhésion du Département à l'établissement public de coopération culturelle « Maison des Métallos »,

Vu sa délibération n° 03-02 du 5 décembre 2024 autorisant M. le Président du Conseil départemental à signer l'adhésion 2025 à l'association ARVIVA – Arts Vivants, Arts Durables pour le compte du Département,

Vu la convention 2023-2025 avec l'association « Un neuf trois soleil ! » approuvée par la délibération n° 03-01 du 23 mars 2023,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

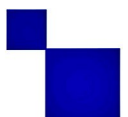
après en avoir délibéré,

- ALLOUE les subventions de fonctionnement suivantes :

- 50 000 euros à la commune de La Courneuve pour le centre culturel Jean Houdremont,
- 43 650 euros à la commune de Clichy-sous-Bois pour l'Espace 93,
- 80 000 euros à la commune de Noisy-le-Grand pour l'Espace Michel Simon,
- 29 100 euros à la commune d'Épinay-sur-Seine pour la Maison du théâtre et de la danse,
- 29 100 euros à la commune de Noisy-le-Sec pour le théâtre des Bergeries ;

- ALLOUE l'aide au projet suivante :

- 60 000 euros à l'EPIC La cité de la musique – Philharmonie de Paris pour son projet Démon ;



- FIXE la contribution du Département aux dépenses de fonctionnement de l'établissement public de coopération culturelle au titre de 2025 :
 - 10 000 euros pour la « Maison des Métallos » ;
- VERSE la cotisation 2025 suivante d'un montant de :
 - 1 000 euros à l'association « ARVIVA, Arts vivants, Arts durables » ;
- APPROUVE les conventions dont les projets sont ci-annexés, à conclure avec les communes de Clichy-sous-Bois, de Noisy-le-Grand, d'Épinay-sur-Seine, de La Courneuve ainsi qu'avec le théâtre des Bergeries de Noisy-le-Sec ;
- APPROUVE la convention dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'EPIC La Cité de la musique – Philharmonie de Paris ;
- APPROUVE l'avenant à la convention dont le projet est ci-annexé, à conclure avec l'association « Un neuf trois soleil ! » ;
- APPROUVE la convention de partenariat entre le Département et l'association « ARVIVA Arts vivants – Arts durables » ;
- CHARGE M. le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.